

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.

Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.

Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La ROCHE BERNARD

11 OUVRAGES:

Espace technique en amont du barrage d'ARZAL : mise à disposition de la Compagnie des Ports du Morbihan : projet de convention

Par une convention datant de 1999, l'Institution d'Aménagement de la VILAINE (IAV) a mis gratuitement à disposition de la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM) l'espace technique situé en amont du barrage, qui est utilisé notamment par les plaisanciers pour des opérations d'entretien des bateaux (carénage). Cette utilisation génère des risques de pollution car les eaux de lavage sont collectées par une canalisation d'eau pluviale se rejetant directement dans la VILAINE non loin de l'usine d'eau potable de FEREL. Même si les risques réels de pollution au niveau de la prise d'eau sont faibles, cette situation ne peut plus perdurer, surtout dans un contexte de révision du Périmètre de Protection du Captage de l'usine, qui doit être finalisé d'ici fin 2017.

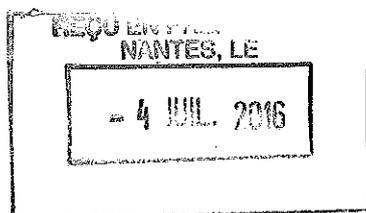
Par ailleurs, les projets et les besoins de la CPM ont notablement évolué depuis 1999. Un plan d'aménagement et d'investissement a été élaboré, qui prévoit de centraliser toutes les activités techniques liées à l'entretien des bateaux dans un espace dédié et sécurisé hors de l'enceinte technique du barrage, qui dès lors n'aurait plus vocation à être utilisée par la CPM pour de telles opérations.

Enfin, dans un souci d'améliorer l'attractivité du site d'ARZAL, la CPM projette d'aménager un sentier piétonnier facilitant l'accès aux Vedettes Jaunes depuis le parking de l'espace commercial. La réalisation est prévue à l'automne. Le sentier (voir projet global joint en annexe) emprunterait l'espace technique de l'IAV. Le tracé se situant en limite de parcelle, il n'obérerait pas l'usage industriel de la zone, et notamment ne compromettrait pas le projet de deuxième écluse.

Pour régler l'ensemble de ces questions, une convention de mise à disposition précisant les responsabilités de chacun devrait être élaborée et validée par notre Conseil d'Administration. Cela pourrait être l'occasion de remettre à plat la convention de 1999 dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **donne un avis de principe favorable à la demande formulée par la Compagnie des Ports du Morbihan ;**
- **conditionne cet avis à l'élaboration d'une nouvelle convention entre la CPM et l'IAV, annulant et remplaçant celle de 1999 ;**
- **autorise les services de l'IAV à travailler conjointement avec la CPM sur un projet de nouvelle convention, qui sera soumis pour validation à la prochaine séance du Conseil d'Administration.**



Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

SITE : PORT D'ARZAL-CAMOEL

NOTE N°: 02/ 2016

Rédacteur :
Jean-Paul BENON
Siège
Tel : 02 97 68 26 37

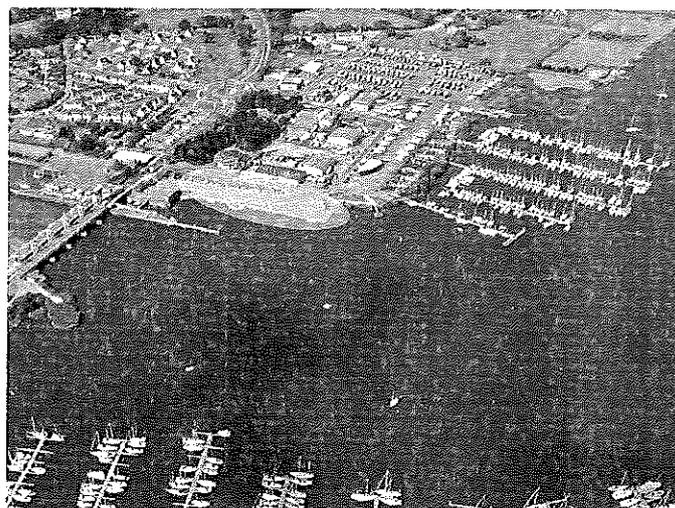
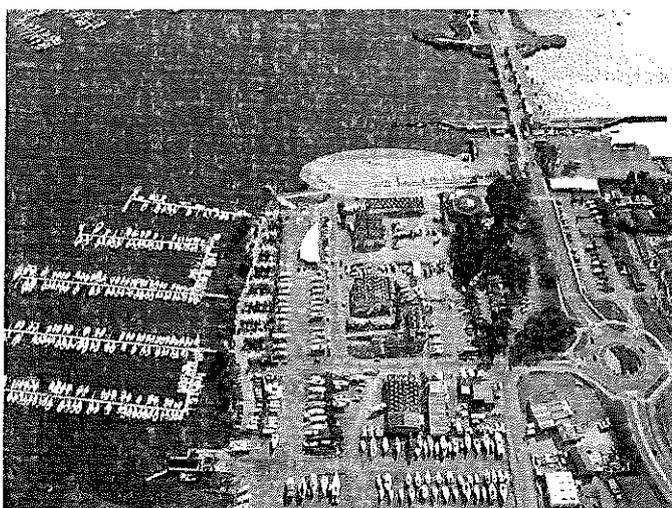
**OBJET: Aménagement de l'espace aux abords des Vedettes Jaunes
Esquisse du projet et estimation sommaire des travaux**

Suite à la rencontre du 21/08/2015 avec Hervé DRENO, la décision a été prise d'étudier les aménagements possibles pour répondre à ses attentes et renforcer ainsi l'attrait touristique du port d'Arzal-Camoël.

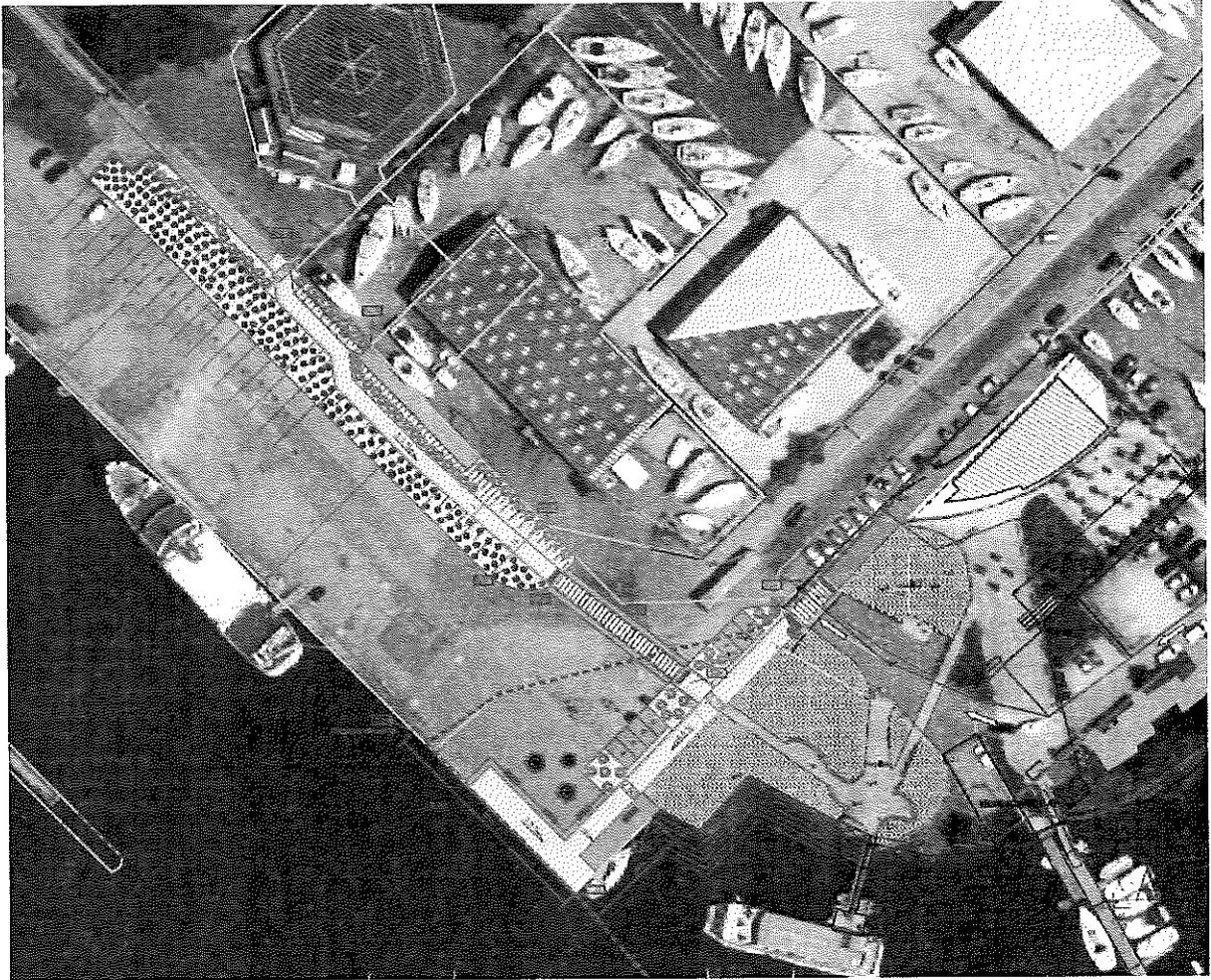
Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- Améliorer la liaison piétonnière entre le parking proche de la RD139 et le quai, notamment à la hauteur du chantier Marinarzal ;
- Sécuriser le passage piétons devant le chantier Marinarzal ;
- L'aménagement des abords du quai pour le rendre plus « touristique » et faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers (« Eviter que les personnes aient à devoir slalomer entre les remorques à bateaux et les véhicules ») ;
- Renforcer la signalétique pour être plus visible ;
- Disposer de 3 places de stationnement matérialisées pour le personnel saisonnier travaillant sur le bateau restaurant ;
- Une végétation des abords dont la hauteur ne forme pas un écran à la vue (contrairement aux graminées actuelles).

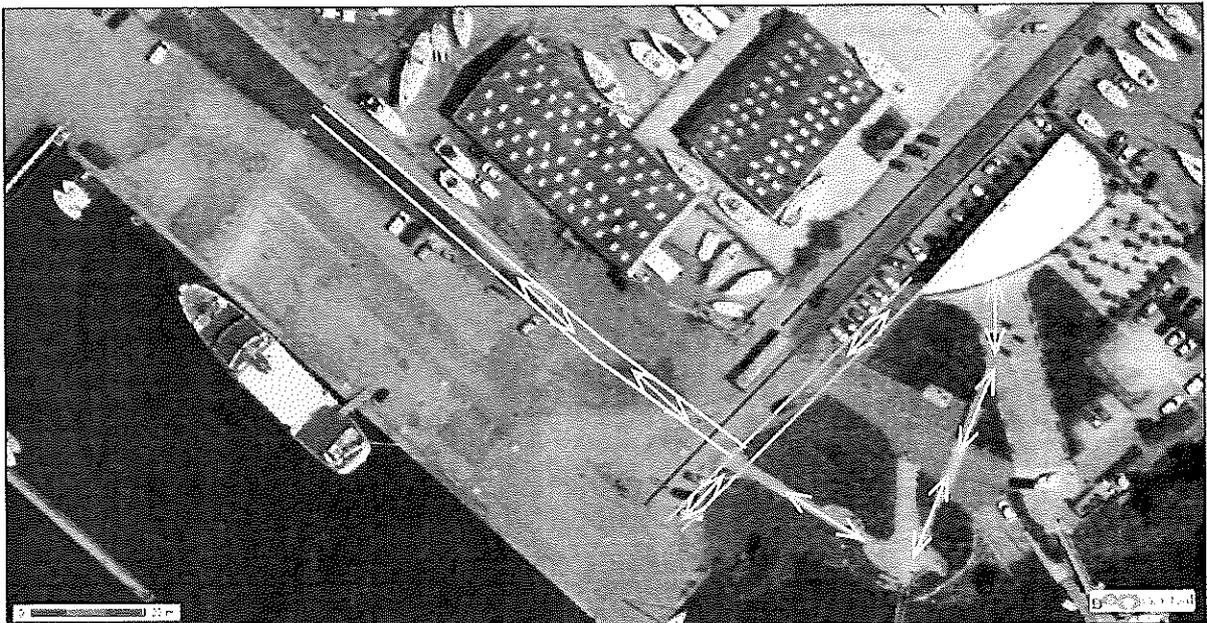
Pour l'aménagement de ce secteur figuré ci-dessous, il a été convenu de faire appel au bureau d'études Franck LEGAVRE compte tenu de sa connaissance des lieux et de ses précédentes interventions pour le compte de la compagnie.



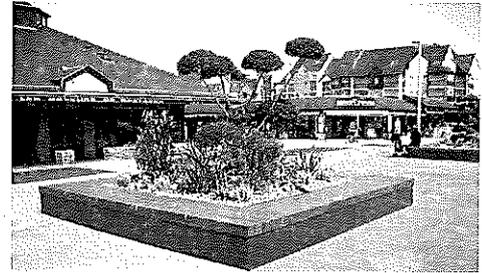
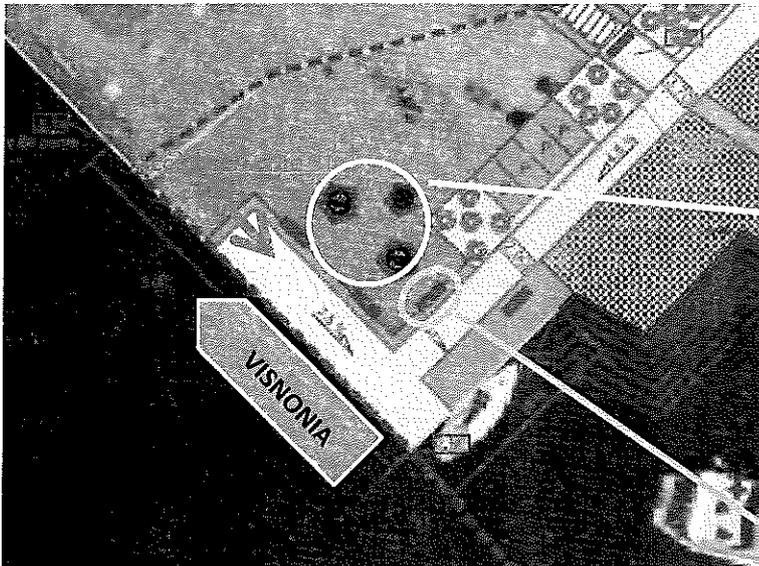
Le programme de cette opération de requalification a été présenté sur place le 25/11/2015 à Franck LEGAVRE. Ce dernier a sur la base de ce programme esquissé la proposition d'aménagement ci-dessous.



Ce projet répond aux principales problématiques posées tout en tenant compte des axes de cheminement préexistants tels que figurés ci-dessous.



Une attention particulière a été apportée au traitement des abords du quai pour paysager et structurer l'espace tout en privilégiant la modularité. Les mobiliers urbains seront disposés de façon à empêcher le stationnement. Il sera par contre si besoin toujours possible d'accéder au quai avec un véhicule.



Salons paysagers

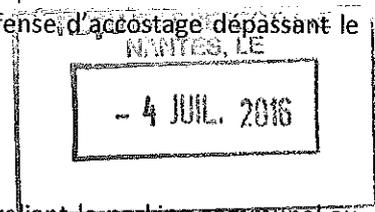
composés d'éléments modulaires et offrant la possibilité de s'asseoir. Ce type de mobilier permettra de paysager l'espace sans avoir à recourir à des travaux de VRD.

Bancs publics de type similaire à ceux du port de l'île aux Moines

Ce projet intègre le déplacement du navire à passagers « Visonia » à l'extrémité du quai pour regrouper les navires des Vedettes Jaunes. La configuration inclinée du quai à cet endroit nécessitera cependant une adaptation, la bande molle du navire qui lui sert de défense, d'accostage dépassant le bord du quai.

Les atouts de ce projet sont :

- Pour les Vedettes Jaunes
 - Un cheminement piéton continu et clairement délimité reliant le parking communal au quai.
 - Des passages piétons visibles et matérialisés pour sécuriser la traversée des voies routières.
 - L'organisation des places de stationnement pour les véhicules particuliers.
 - Les abords du quai aménagés pour l'attente, l'embarquement et le débarquement des passagers.
- Pour le chantier Marinarzal
 - Un espace de manœuvre intégrant l'ancien cheminement piéton.
 - La suppression de la contiguïté entre le cheminement piéton et le terre-plein du chantier.
 - L'organisation du stationnement pour le personnel (3 places).
- Pour la commune et le port
 - Un aménagement dans la continuité de celui réalisé en 2008 devant la capitainerie.
 - Des perspectives visuelles plus agréables grâce à la végétalisation entre les commerces et le quai ainsi qu'à l'extrémité de la voie de desserte.
 - La clarification des espaces dédiés aux promeneurs et aux activités professionnelles tout en préservant les usages respectifs.
 - La mise à sens unique de la voie desservant la cale de mise à l'eau située devant la capitainerie.



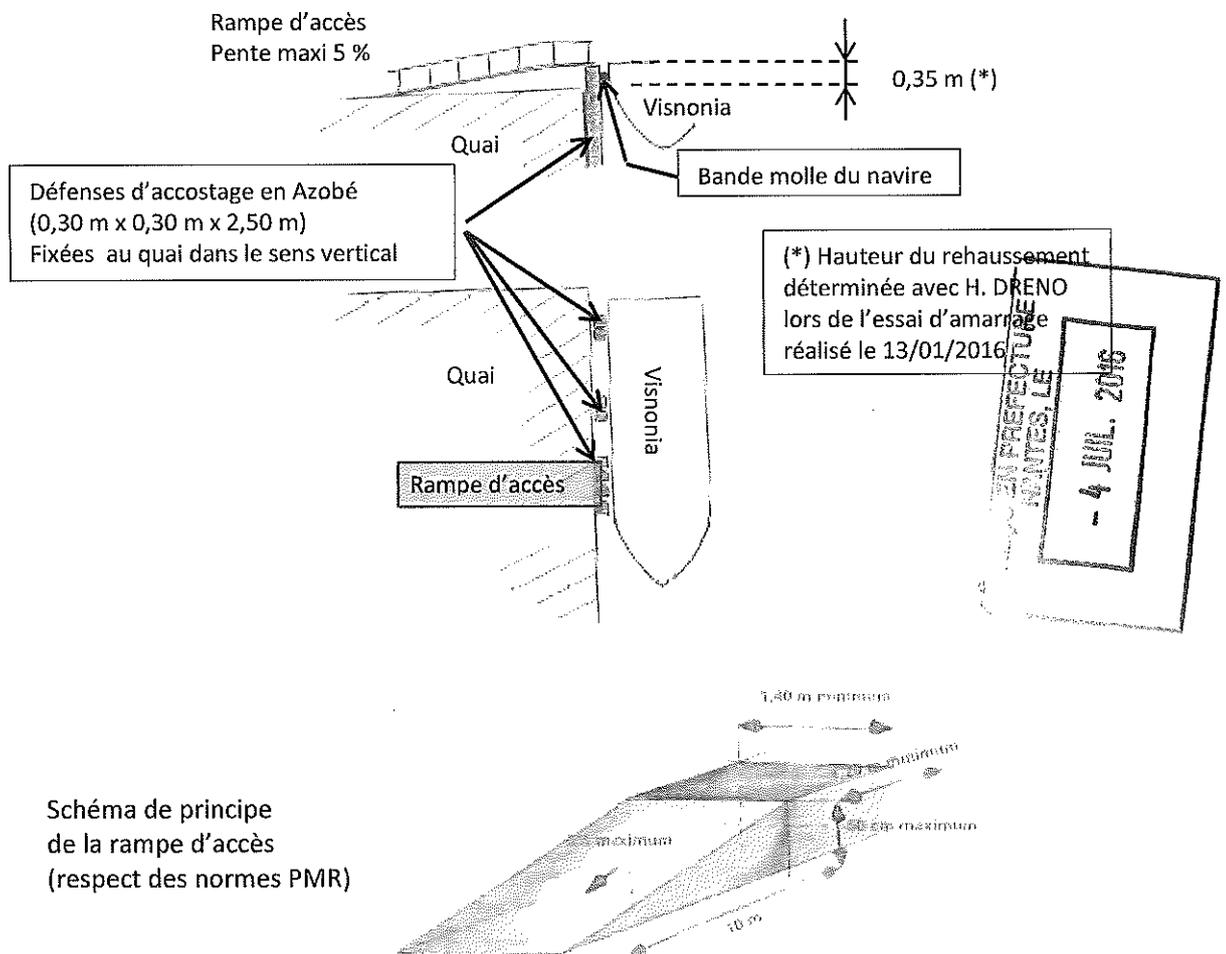
Coût prévisionnel des travaux

Ce coût englobe :

- Les travaux de terrassement, d'enrochement et de remblaiement ;
- La création d'une allée piétonne reliant commerces, capitainerie et quai d'accostage des Vedettes Jaunes ;
- La création de parkings ;
- Les aménagements paysagers ;
- Les revêtements (enrobé hydro-décapé), mobiliers et signalisation.

Son estimation provisoire est de **130 000 € HT**

A ce montant vient s'ajouter le coût d'adaptation du quai pour le poste d'amarrage du navire « Visnonia » ainsi que celui de la rampe pour accéder à bord qui restent à évaluer.



Prestation de maîtrise d'oeuvre

Le montant des honoraires de Franck LEGAVRE serait de 6 % du montant des travaux avec un minimum forfaitaire de **7 800 € HT**.

Consulté sur ce point, Jean DENIZET préconise de fixer uniquement un montant forfaitaire et de refuser la formule de révision du prix proposée.

000000000